

Intervention sur le syndicalisme en général.

Guy Groux

CEVIPOF, CNRS, Sciences Po, Paris

Avant d'aborder les positionnements liés aux grands congrès syndicaux récents, j'aimerais évoquer les trois défis auxquels ont été confrontées les organisations syndicales d'une manière générale.

- Premier défi : la crise de 2008-2009 et les réponses syndicales.
- Deuxième défi : les nouvelles formes de conflictualités.
- Troisième défi : la question des adhésions syndicales et les salariés fragilisés.

1. La crise et les réponses apportées :

- Les effets de la crise, un contexte ambigu :
 - d'un côté, des conflits parfois très radicaux,
 - de l'autre, des syndicats comme la CFDT et la CGT très modérés.
- Pourquoi ?
 - La réalité : les effets des lois de janvier 2007 et des textes sur la représentativité qui ont donné à la négociation, un statut jamais acquis en France.
 - D'où une nouvelle donne : simples exemples, les textes de 2007, les accords de 2008 et leur traduction juridique.
 - Les syndicats, partie prenante de l'État de droit et de la production des normes.
 - Idem, avec la représentativité qui légitime la signature des accords collectifs plus encore que ceux qui les signent.

- Mais un manque juridique et une carence de la part du législateur ? La dotation des syndicats de moyens et de ressources en expertise qui leur permettent de répondre à la crise ?

2. Les nouvelles conflictualités

- Un paradoxe majeur :
 - le recul de la grève ...
 - mais les chiffres de la DARES. Les formes prises par la micro-conflictualité
 - la micro conflictualités : absentéisme massif et volontaire, refus des H.S., freinage de la production, pétitions, cortèges spontanés voire sabotages et vols.
 - Il n'existe donc pas de recul de la conflictualité bien au contraire mais une double interpellation : pour les entreprises, pour les syndicats.
- Une double interpellation
 - Pour les employeurs : les micro collectifs et plus encore l'individualisation des conflits, traduisent la montée de revendications de plus en plus parcellaires qui touchent parfois l'intime (le stress, le harcèlement) et jouent comme un renversement, un effet pervers face aux politiques d'individualisation menées dans les entreprises depuis trente ans.
 - Christian Morel : *La Grève froide*. Le pouvoir de nuisance des micro conflits au moins égal à celui des grandes grèves
 - Par ailleurs, une interpellation pour les syndicats : la difficulté d'encadrer, de juguler ces conflits. Difficultés accrues au vu de la faiblesse de leurs effectifs.

3. Une réalité syndicale éloignée du monde du travail

- Edmond Maire, CFDT autogestionnaire, le constat du milieu des années 1970. La figure dominante de l'ouvrier métallurgiste dans le monde syndical d'alors mais dans un syndicalisme qui demeurerait encore « puissant ».
- Aujourd'hui, une situation distincte. Un syndicalisme faible et surtout les carences des syndicats quant à l'organisation des salariés les plus fragilisés face à la concurrence capitaliste ou à la mondialisation ; Voir les taux de syndicalisation parmi les femmes (secteurs féminisés comme les grandes surfaces : 2% de syndicalisation), les immigrés, les jeunes (précaires ou non) et les ouvriers.
- La CGT et la CFDT : Recruter dans les PME. Un vrai défi qui ...

Dans ce contexte, les Congrès récents : Deux grands Congrès aujourd'hui, trois questions ?
quid du réformisme ? ou bien du réalisme économique ? ou bien du pragmatisme ?

1. L'UNSA :

- Le leurre de la CGC
- Le débouché du Congrès :
 - Un rappel : la situation de la seconde moitié des années 1980. Une tentative de recomposition « FEN-CFDT-FO »
 - À l'époque : échec : l'effet « Blondel ». Et aujourd'hui ?
 - L'UNSA, un appel à un grand front réformiste avec un partenaire privilégié : la CFDT.
 - La position de la CGT : Donnedu.

2. Le Congrès de la CGT : attendre les débats mais deux points

- Un Bernard Thibault conforté

- Une opposition morcelée.

Dans ce cadre, une question :

Comment intégrer les défis qui se posent aujourd'hui aux options retenues par les grandes centrales et notamment :

- Les carences en termes d'expertise et de propositions qui se posent d'autant plus dans le cadre des dispositifs juridiques de 2007 et de 2008 ,
- les nouvelles conflictualités aux options choisies par les grandes centrales ?

Les préoccupations stratégiques des grandes centrales peuvent-elles faire l'économie de tels défis et questions ? Ces derniers ne risquent-ils pas d'entraver le rythme des changements syndicaux définis par certaines organisations ? Ou de leur conférer un autre sens que celui souhaité *a priori* ?